

Délib' Gosneennes

Réunions du Conseil Municipal & Infos diverses

Synthèse des réunions du Conseil Municipal

- 26 janvier 2023
- 02 mars 2023
- 06 avril 2023
- 04 mai 2023
- 01 juin 2023

Infos diverses

- État-civil
- Fin des travaux en centre-bourg
- Infos SMICTOM
- Festivités
- Calendrier scolaire 2023/2024
- Horaires pendant l'été

Dans ce numéro



Clap de fin des travaux !

Les rues du Calvaire et de l'Illet sont à nouveau ouvertes à la circulation.

Votre attention est demandée suite aux modifications de signalisation

Zone 30 et priorités à droite doivent être respectées !

Merci encore pour votre patience tout au long de ces travaux !

État civil – 1^{er} semestre 2023



Naissances

10 janvier • Darshan FOLIO
14 janvier • Lucie HILLION
18 janvier • Eléna DAVID
08 février • Agathe PROVAULT
18 février • Mayeul BOISSEAU
02 mars • Marin GAIGÉARD
13 mars • Iris COIC
28 avril • Owen DALISSON
06 mai • Emie DENIEL
20 mai • Rosalie DUGUÉ
27 mai • Soën PACÉ



Décès

03 mars • Francis ROUSSEL – 97 ans
30 avril • Lucienne GUYOT ép. POSSON – 91 ans
13 juin • Mohand MESSAOUDI – 89 ans



Mariages

11 mars • Eric HERTZOG & Sylvie GALLECIER
15 avril • Kévin DA SILVA & Amélie PLAULT
22 avril • Antoine LE PAVEN & Lydie PERSONNIC
27 mai • Pierrick MASSON & Rozenn ERHEL

AUTORISATION DE COMMUNICATION D'UN ACTE D'ÉTAT-CIVIL
L'article 9 du Code Civil implique que la parution des naissances et des mariages doit obtenir le consentement du (des) intéressé(s).

TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Redevance incitative reportée en janvier 2024

Les élus du SMICTOM ont estimé préférable de reporter le démarrage de cette redevance. Ainsi, la phase de test démarrera en janvier 2024 pour une période d'un an.



En attendant, comment fait-on ?

Avec la distribution des nouveaux bacs de collecte, certains usagers se demandent si les emballages doivent toujours être jetés dans un sac jaune avant d'être mis dans le bac.

***Pour les usagers du centre bourg, équipés de leur nouveau bac jaune, les emballages doivent être jetés en vrac dans le bac. Ils ne doivent plus utiliser de sacs jaunes.**

***Pour les usagers en campagne, ou si la collecte se fait en point de regroupement, la collecte sélective se fait toujours avec les sacs jaunes (même s'ils ont leur nouveau bac jaune, car les nouvelles tournées de collectes ne sont pas encore en place).**

Les ordures ménagères quant à elles doivent évidemment toujours être mises dans des sacs qui seront bien fermés avant d'être jetés.

BILAN D'ACTIVITÉS 2022

CENTRE DE SECOURS ST-AUBIN-DU-COUESNON

Le bilan des activités 2022 est présenté par le Lieutenant Rebillard :

- Le centre de secours compte 41 Sapeurs-Pompiers Volontaires (29 hommes et 12 femmes)
- 513 interventions ont été réalisées en 2022 dont 2/3 de secours à la personne
- 60 interventions ont eu lieu à Gosné (+70 % / 2021), dont 11 incendies.

CRÉATION D'UN BAR-RESTAURANT

DEMANDE DE DETR 2023

Il est décidé de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) concernant le projet de création du bar-restaurant dans le bourg pour un montant de 222 662,52 € HT (soit 30 % des dépenses prévisionnelles).

ZAC MULTISITES

MARCHÉ DE RÉALISATION DES ÉTUDES

Par délibération du 16 mai 2022, le marché de réalisation des études préalables, de création et de réalisation de la ZAC multisites a été confié au groupement *Univers* de Rennes (35) pour un montant de 153 372,50 € HT. Des réunions supplémentaires pourraient être programmées. Le tarif HT de ces réunions est validé en fonction des cabinets intervenants : 450 €/Univers, 450 €/Sembreizh, 350 €/Commun Accord, 300 €/Thema Environnement, 350 €/Impulse, 350 €/Servicad, 300 €/Quarta.

LOTISSEMENT LA PRÉE MONNIER

Nom des rues – Le Conseil Municipal attribue le nom des rues qui desserviront les lots du lotissement « La Prée Monnier » :

- Voie principale : Rue de la Prée Monnier
- Voie secondaire : Rue de la Perrière.

Charte primo-accédants – La charte définissant les critères d'attribution pour les 8 lots réservés à des primo-accédants est validée.

AUTORISATION AU MAIRE DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En attendant le vote du budget, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement suivantes (montant maximum autorisé : 562 106,06 €) :

- Bibliothèque 1 000 €
- Salle des fêtes 13 000 €.

CHARTES DU GALO

Suite à l'adhésion de la Commune de Gosné à l'Institut du Galo de Rennes, la charte « du Galo, dam Yan, dam Vèr » est validée. Celle-ci a pour but de valoriser et de développer l'emploi de la langue galloise dans la vie publique, et engage la Commune à mettre en place différentes actions.

RESSOURCES HUMAINES

Afin de renforcer le service de restauration scolaire, en raison de l'accroissement temporaire du nombre d'enfants mangeant à la cantine, il est décidé de créer un emploi non permanent pour une durée de 2h00 par jour scolaire, à compter du 09 janvier 2023 au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

CONVENTION DE PRÊT D'UN MINIBUS POUR LE DÉPLACEMENT DES SENIORS

Afin de permettre les déplacements des seniors pour les animations du vendredi à l'extérieur organisées par l'animateur social/coordonateur de la Maison de Services, une convention de prêt d'un minibus adapté aux seniors est signée avec l'Ehpad St Joseph de St-Aubin-du-Cormier. L'utilisation du véhicule est consentie au prix de 1,10 €/kilomètre à compter du 1^{er} janvier 2023 (révisable chaque semestre).

TARIF DE LA CANTINE MUNICIPALE

Suite à l'augmentation des prix repas de 10 centimes de la part du prestataire *Convivio*, il est décidé de modifier le prix des repas (par tranche de QF) à partir du 1^{er} mars 2023 :

TRANCHES	Maternelle	Primaire
T1 : 0 à 400	1,00 €	1,00 €
T2 : 401 à 600	1,00 €	1,00 €
T3 : 601 à 800	1,00 €	1,00 €
T4 : 801 à 1000	3,97 €	4,20 €
T5 : 1001 à 1200	4,09 €	4,30 €
T6 : 1201 à 1300	4,20 €	4,40 €
T7 : 1301 à 1500	4,25 €	4,46 €
T8 : 1501 à 1900	4,30 €	4,51 €
T9 : 1901 et +	4,40 €	4,61 €

À compter du 1^{er} mars 2023, le prix du repas adulte est fixé à 5,68 €. Ce tarif est également applicable aux bénévoles, élus, personnel lors des repas de convivialité à la Maison des Services.

TARIF DE L'ALSH DU MERCREDI

Suite à l'augmentation des prix repas de 10 centimes de la part du prestataire *Convivio*, il est décidé de modifier le prix des repas (par tranche de QF) à partir du 1^{er} mars 2023. La grille tarifaire est établie comme suit :

ENFANTS TERRITOIRE COMMUNAL

TRANCHES	Journée sans repas	Demi-journée sans repas	Repas Maternelle	Repas Primaire
T1 : 0 à 400	2,50 €	1,50 €	3,45 €	3,65 €
T2 : 401 à 600	4,50 €	2,70 €	3,55 €	3,76 €
T3 : 601 à 800	5,50 €	3,30 €	3,65 €	3,86 €
T4 : 801 à 1000	7,00 €	4,20 €	3,97 €	4,20 €
T5 : 1001 à 1200	8,00 €	4,80 €	4,09 €	4,30 €
T6 : 1201 à 1300	8,70 €	5,20 €	4,20 €	4,40 €
T7 : 1301 à 1500	9,40 €	5,60 €	4,25 €	4,46 €
T8 : 1501 à 1900	10,00 €	6,00 €	4,30 €	4,51 €
T9 : 1901 et +	12,00 €	7,20 €	4,40 €	4,61 €

ENFANTS HORS TERRITOIRE COMMUNAL

Journée sans repas	18,50 €
Demi-journée sans repas	11,00 €

ACTIVITÉS SUPPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PROPOSÉES

(Non obligatoires et sans déclinaison tarifaire QF)

Supplément 1	Supplément 2	Supplément 3	Supplément 4
2,50 €	5,00 €	7,50 €	10,00 €

DIVERS

La charte des collections du réseau des médiathèques de Liffré-Cormier Communauté est approuvée.

M. Serra, élu délégué au Smictom présente les nouvelles consignes de tri mises en place depuis le 1^{er} janvier.

Retrouvez l'intégralité de cette réunion en flashant le QR Code



RÉUNION DU 2 MARS 2023

16 présents – 3 absents – 19 votants

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA CRÉATION D'UN BAR-RESTAURANT

Le Conseil Municipal valide le projet de réhabilitation l'ancienne Ferme du Bourg en bar-restaurant et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires et à solliciter les subventions suivantes :

- "Bien Vivre Partout en Bretagne 2022" près de la Région Bretagne,
- "Dynamisation des Centres bourgs" près du Conseil Départemental.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice concernant les budgets de la Commune, des logements locatifs, de la ZA de Tournebride et du lotissement du Bocage sont présentés. Le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs de ces différents budgets et valide la répartition des résultats d'exploitation entre les sections investissement et fonctionnement du budget primitif 2023. Par ailleurs, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation ni réserve de sa part

BUDGETS PRIMITIFS 2023

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats du compte administratif présenté lors de la réunion précédente et précise que la commission Finances s'est réunie le 20 février 2023 afin de préparer les budgets primitifs 2023. Le Conseiller Municipal délégué aux finances, présente ce budget primitif équilibré en recettes et en dépenses, résumé comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Le Bocage	520 405,71 €	0,00 €
Logements locatifs	161 367,68 €	388 614,28 €
Tournebride	136 220,96 €	106 499,67 €
Commune	1 873 840,00 €	2 502 750,63 €

IMPOTS LOCAUX 2023

Le Conseil Municipal, suite à proposition de la commission Finances décide de ne pas augmenter les impôts directs locaux pour l'année 2023, c'est-à-dire :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 40,50 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 55,57 %

- Taxe d'habitation 19,30 % ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Une somme de 4 500 € est inscrite pour l'acquisition de nouveaux livres et DVD.

SUBVENTIONS 2023

Les subventions allouées aux associations ainsi que pour la paroisse (chauffage et gardiennage) sont présentées et validées telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

BÉNÉFICIAIRES	Adhérents	Subvention par adhérent ou forfaitaire	Somme Total
BCG Badminton	63	10,00 €	630,00 €
Couesnon Remise en Forme	47	10,00 €	470,00 €
ESG Volley Ball	28	10,00 €	280,00 €
Fit'Gym	101	10,00 €	1010,00 €
Plénitude yoga	42	10,00 €	420,00 €
Tennis Club	37	10,00 €	370,00 €
US Gosné	182	10,00 €	1 820,00 €
ACCA - Chasse	32	5,00 €	160,00 €
Club Bon Accueil	108	5,00 €	540,00 €
Equimagiaques	15	5,00 €	75,00 €
Happy Cook	89,00	5,00 €	445,00 €
ACCA - Nuisibles	0	Forfaitaire	150,00 €
Atelier Travaux Manuels	8	Forfaitaire	55,00 €
Gais Randonneurs	27	Forfaitaire	55,00 €
Gosné solidarité		Forfaitaire	55,00 €
Musée Archipel Breton	33	Forfaitaire	55,00 €
Pêcheurs Etang d'Oué	250	Forfaitaire	55,00 €
Poupalaproue	6	Forfaitaire	55,00 €
UNC AFN	42	Forfaitaire	110,00 €
Gallo Tonic			55,00 €
ADMR			1 000,00 €
Paroisse - participation chauffage			350,00 €
Indemnité de gardiennage			125,06 €
TOTAL DES SUBVENTIONS			8 340,06 €

COÛT MOYEN DE L'ÉLÈVE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Le coût moyen de l'enfant fréquentant l'école publique de Gosné est présenté. Au vu des charges de l'année 2022 les montants suivants sont approuvés :

- Coût moyen d'un enfant en maternelle 1 532,02 €
- Coût moyen d'un enfant en primaire 468,00 €.

PARTICIPATION MENSUELLE À L'OGEC DE L'ÉCOLE PRIVÉE

Le montant de la participation mensuelle à verser à l'organisme de gestion de l'école privée (OGEC) doit être fixé suivant le contrat d'association signé le 1^{er} septembre 2008. Cette participation est calculée sur la base de 100 % du coût moyen de l'élève de l'école public et seulement sur les enfants domiciliés sur la Commune.

Pour 2023, à partir d'avril, la participation mensuelle sera de 8 081 €.

SUBVENTIONS SCOLAIRES

le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions scolaires au titre de l'année 2023 comme suit :

Activités	Écoles	Élèves	Subvention	Total
Sorties découvertes - activités culturelles - Fond bibliothèque	École Publique	135	35 €	4 725 €
	École Privée	119	35 €	4 165 €
Petit matériel école publique (12 € par classe – 6 classes)	École Publique	6 classes		72 €
TOTAL DES SUBVENTIONS SCOLAIRES				8 962 €

FOURNITURES SCOLAIRES ÉCOLE PUBLIQUE

Le montant alloué pour les fournitures scolaires et livres à l'école publique de Gosné pour 2023 est maintenu à 52 € par élève soit un total de 7 020 € (135 élèves).

CONVENTION AVEC LA CAF

AIDE AU FONCTIONNEMENT DES LUDOTHÈQUES

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la CAF et Liffre-Cormier Communauté en 2020 permet d'obtenir des fonds publics dédiés au fonctionnement des ludothèques.

Aussi, le Conseil Municipal décide de valider la convention d'objectifs et de financement relative à la ludothèque avec la CAF, prenant effet au 1^{er} novembre 2022 et jusqu'au 31 décembre 2023 et autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier, la convention et ses éventuels avenants.

CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

Il est décidé de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour remplacement d'un fonctionnaire absent à temps complet à compter du 13 mars 2023.

Retrouvez l'intégralité de cette réunion en flashant le QR Code



RÉUNION DU 6 AVRIL 2023

17 présents – 2 absents – 19 votants

VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DE LA CRÉATION D'UN BAR-RESTAURANT

Suite à la présentation du projet technique et financier établi par le Cabinet *Cresto Modules* (maître d'œuvre) et le Cabinet *Orchestr'Am* (assistant à maîtrise d'ouvrage), le Conseil Municipal :

- Valide le projet et charge le Cabinet *Cresto Modules* de l'établissement des dossiers PRO ⁽¹⁾ et consultation
- Autorise M. le Maire à la signature des documents nécessaires à cette consultation
- Valide l'estimation financière estimée à 690 445,00 €
- Sollicite toutes subventions liées à ces travaux et tout autre fonds de concours.

⁽¹⁾ Établissement des dossiers PRO : signifie que la phase **Projet** peut être lancée.

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2023 POUR LA CRÉATION D'UN BAR-RESTAURANT

Le projet de réhabilitation de l'ancienne ferme de centre-bourg en bar-restaurant entre dans le cadre des dépenses subventionnables. Aussi, il est décidé de solliciter une subvention au titre de la DSIL 2023 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) près de la Préfecture :

Travaux subventionnables suivant plan de financement

- Dépenses prévisionnelles : 850 312,39 € HT

***Subvention DSIL sollicitée : 449 281,91 € HT.**

EXTENSION MÉDIATHÈQUE ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT

Il est nécessaire d'agrandir la médiathèque municipale afin de s'adapter à un plus large public, de générer de nouvelles pratiques, et en faire un lieu de vie.

Aussi, dans le cadre des études préalables, pour définir précisément les besoins et pour l'élaboration du cahier des charges, il est décidé de faire appel au service d'ingénierie publique de l'Agence Départementale de Fougères, à titre gratuit.

AVENANT À LA CONVENTION DE RÉTROCESSION DU LOTISSEMENT LES PORTES D'OUÉE

Par délibération du 16 décembre 2014, le Conseil Municipal a conclu une convention de rétrocession concernant les équipements communs du lotissement Les Portes d'Ouée avec Lamotte Constructeur. Il est décidé de conclure un avenant à cette convention de rétrocession afin de prendre en compte le transfert des équipements communs issus d'un nouveau permis d'aménager (7 lots du macrolot n°1 du permis d'aménager initial).

RENONCEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION LOTISSEMENT LA PRÉE MONNIER

Le permis d'aménager PA 035121 22 U 0002 du lotissement La Prée Monnier a été accordé à la Société *Acanthe* le 23 novembre 2022. Lorsqu'un lotissement a été autorisé, l'article L 211-1 alinéa 4 du Code de l'Urbanisme offre la possibilité au Conseil Municipal d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus dudit lotissement par l'aménageur. Cette exclusion ne concerne que les ventes réalisées par l'aménageur. Elle est valable pour une durée de 5 ans à compter du jour où la délibération est exécutoire. Aussi, le Conseil Municipal décide d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots du lotissement La Prée Monnier pour les ventes réalisées par la Société *Acanthe*.

LOTISSEMENT LA PRÉE MONNIER – PROJET DE CONTRIBUTION À LA NEUTRALITÉ CARBONE

La Société *Acanthe*, titulaire du permis d'aménager du lotissement « La Prée Monnier », a opté pour une nouvelle approche de l'habitat, avec, pour ambition, d'être un aménageur éco-responsable en contribuant à la neutralité carbone mondiale en tant que partenaire d'*EcoTree*. La Société *Acanthe* achètera 10 arbres par lot. À la fin de l'opération, ces arbres sont cédés à la Commune.

Concernant les futurs propriétaires

Deux options sont possibles : l'acquisition d'arbres est **obligatoire**, ou bien elle est **facultative**.

Le futur propriétaire d'un lot, en fonction de l'opération et du projet de sa construction, pourrait ou devrait alors s'engager à acheter jusqu'à 100 arbres (98 arbres pour une maison traditionnelle ou 48 arbres pour une maison à ossature bois) ; il en serait donc propriétaire et participerait, lui aussi, à la préservation des forêts gérées durablement par *EcoTree*.

Le Conseil Municipal décide, que l'acquisition d'arbres par les futurs propriétaires sera facultative.

LOTISSEMENT LE BOCAGE RÉTROCESSION TERRAIN NÉOTOA

Par délibération du 24 juillet 2018, il a été décidé, lors de l'autorisation de construire accordée à *Néotoa* pour 10 pavillons dans le lotissement Le Bocage, que les pointes Sud et Est devront faire l'objet d'une rétrocession à la Commune. Une convention avait été signée en ce sens le 26 juillet 2018 entre la Commune et *Néotoa*.

Le Conseil Municipal autorise la rétrocession à la Commune des parcelles concernées (ZP 315 et ZP 317) et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique de rétrocession (frais à charge de *Néotoa*).

TRAVAUX RUES DE L'ILLET ET DU CALVAIRE AVENANT AU LOT ESPACES VERTS

Suite à l'évolution des quantités de végétaux, un avenant de 224,25 € HT est validé pour le lot espaces verts de l'entreprise *Jourdanière Nature*. Le nouveau montant du lot espaces verts est désormais de 18 894,50 € HT.

BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Afin de permettre le remboursement de l'avance perçue par l'entreprise *Eiffage* dans le cadre des travaux rues de l'Illet et du Calvaire, Il est décidé de prendre une décision modificative budgétaire exposée comme suit :

Investissement			
	Article	Budget 2023	DM
Dépenses	231 opération 041	0,00 €	+ 39 892,31 €
Recettes	238 opération 041	0,00 €	+ 39 892,31 €

AUTORISATION DE PASSAGE DE CIRCUIT VTT

Le Conseil municipal valide l'extension du réseau de circuits VTT sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté. Ainsi, il est prévu le balisage d'itinéraires sur St-Aubin-du-Cormier, Gosné et Mézières-sur-Couesnon.

Ce projet permettra la mise en valeur de l'offre sportive de pleine nature sur le territoire, axe fort de la stratégie de développement touristique. La signalétique sera mise en place par Liffré-Cormier Communauté ainsi que la promotion et les supports de communication.

TRO BREIZ – ANIMATIONS

Le circuit du *Tro Breiz* passera par Gosné le 3 août prochain. La Commune accueillera donc environ 1 000 randonneurs et des animations seront prises en charge par la Commune, à savoir :

- Les Poupalaproue..... 200,00 € TTC
- Groupe Tapagwen 4..... 936,56 € TTC.

TARIFS DES ANIMATIONS À LA MAISON DES SERVICES

Les résidents des Littorelles bénéficient d'animations à la Maison des Services. Elles sont organisées par l'animateur et se déroulent les vendredis après-midi après le repas de convivialité.

Pour les non-résidents des Littorelles, lorsque des animations sont proposées par des intervenants autres que l'animateur senior et/ou lors d'animations payantes, il est décidé d'appliquer une participation. Ces tarifs sont déclinés, en fonction des activités, comme suit :

Supplément 1	Supplément 2	Supplément 3
2,50 €	5,00 €	7,50 €

SUBVENTION À L'UNION DES COMMERÇANTS DU PAYS DE ST-AUBIN-DU-CORMIER (UCIA)

L'association UCIA promeut et dynamise l'économie locale, notamment le commerce de proximité, et organise des animations. La plupart des commerces Gosnéens y adhèrent et à ce titre, l'UCIA sollicite une subvention. Le Conseil Municipal décide de lui accorder une subvention de 500 €.

SUBVENTION AU COMICE

Le prochain comice agricole du territoire aura lieu le 29 juin 2024 à Mézières-sur-Couesnon. Afin d'aider à l'organisation de cet événement, le Conseil Municipal accorde une subvention d'un montant de 0,70 € par habitant (population INSEE de l'année du comice) à l'association du Comice Agricole du Pays de St-Aubin-du-Cormier.

PRÉAU ET JEUX DE LA COUR ÉCOLE NOMINOË/PÉRISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, valide le choix du Conseil Municipal des Enfants et décide d'acquérir deux nouveaux jeux près de l'entreprise *Comat & Valco* pour la cour de l'école publique :

- Structure de jeux Diabolo avec dalles amortissantes (3 à 12 ans) à installer sur la cour du bas pour un montant de 6 306,66 € TTC
- Toboggan (2 à 7 ans) à installer sur la cour du haut pour un montant de 1 228,80 € TTC.

Afin de permettre davantage de zones d'ombre en été et de se mettre à l'abri de la pluie, le conseil municipal décide d'acquérir un préau près de l'entreprise *Carapax* pour un montant de 9 492 € HT.

Il est précisé que ces dépenses seront payées sur le budget investissement.

DIVERS

Informations sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) – M. le Maire rappelle les enjeux de la loi Climat de 2021 concernant la consommation d'espaces fonciers. L'objectif est de réduire entre 2021 et 2031 de 50 % la consommation foncière puis l'objectif est le zéro-artificialisation nette des sols en 2050.

Les SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) doivent être révisés avant le 22 août 2026. La révision générale du SCOT du Pays de Rennes est en cours. Les PLU doivent donc prendre en compte ce document d'urbanisme et être révisés avant le 22 août 2027.

Compte tenu de ce contexte, les communes de Liffré-Cormier Communauté s'interrogent sur la pertinence de la réalisation d'un PLUI, afin de renforcer le projet de territoire intercommunal, ainsi que l'ingénierie d'urbanisme et d'aménagement.

Retrouvez l'intégralité de cette réunion en flashant le QR Code



RÉUNION DU 4 MAI 2023

16 présents – 3 absents – 19 votants

AVENANT AU MARCHÉ TRAVAUX RUES DE L'ILLET ET DU CALVAIRE

Un avenant au marché de l'entreprise *Eiffage* représentant une plus-value de 13 265,00 € HT est signé, amenant le nouveau montant du marché à 707 213,40 € HT.

MODERNISATION VOIRIE COMMUNALE 2023

Suite aux résultats de la consultation et au programme proposé par la commission Voirie pour la modernisation des voies suivantes : allée des Champs, route de la Boutterie, route de la Bénardais, route de la Basse Billonnais, il est décidé de retenir le devis de l'entreprise *Colas* pour un montant de 99 694,50 € HT.

PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊT CLASSEMENT DE LA COMMUNE PAR LA PRÉFECTURE

Les épisodes prolongés de sécheresse et de canicule ont augmenté les risques d'incendie. Sur l'année 2022, ce sont près de 640 interventions pour feux d'aire naturelle et feux de forêt qui ont mobilisé les pompiers d'Ille-et-Vilaine, soit une augmentation de plus de 60 % par rapport à l'année précédente. Dans ce contexte, le Préfet souligne que la prévention est essentielle et il rappelle les différentes consignes et mesures de prévention. Le Préfet souhaite classer 13 nouvelles communes particulièrement exposées au risque d'incendie, dont la Commune de Gosné.

Le Conseil Municipal émet avis favorable au classement de la Commune de Gosné comme particulièrement exposée au risque d'incendie.

TRO BREIZ – DEMANDE DE SUBVENTION

Le 3 août 2023, Gosné accueillera environ 1 000 randonneurs à l'occasion de la halte du *Tro Breiz*, tour de Bretagne. Des animations sur la place de l'Eglise seront organisées à cette occasion.

Afin d'aider au financement des frais de sécurité, il est décidé de solliciter une subvention au titre du volet fonctionnement du

contrat départemental de solidarité territoriale auprès du Département d'Ille-et-Vilaine suivant le plan de financement :

Plan de financement

Dépenses prévisionnelles	2 440,36 € TTC
Subvention départementale sollicitée	1 952,29 € TTC
Autofinancement	488,07 € TTC.

CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE

La participation au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent deviendra obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025.

Aussi, le Conseil Municipal revoit les conditions générales de garantie pour risques santé et prévoyance. Il fixe également le niveau de participation.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE

En raison des absences de l'agent de médiathèque titulaire et du travail à réaliser, il est décidé de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de renfort au service de la médiathèque.

Retrouvez l'intégralité de cette réunion en flashant le QR Code



RÉUNION DU 1^{er} JUIN 2023

19 présents – 4 absents – 18 votants

TRAVAUX DES RUES FUTAIE/VILLENEUVE/FLEURIAIS

Orchestr'Am (assistant à maîtrise d'ouvrage) présente l'avant-projet de la 2^{ème} phase des travaux des rues de la Futaie, de Villeneuve et de la Fleuriais, finalisé par le Cabinet *A'Dao Urbanisme* (maître d'œuvre). Ces travaux sont estimés à 323 041,50 € HT.

Le Conseil Municipal approuve cet avant-projet et le lancement de la phase PRO pour ces travaux.

EXTENSION DU PÔLE MÉDICAL

Suite à la validation du projet d'extension du pôle médical, le cahier des charges pour le marché de maîtrise d'œuvre, est présenté par *Orchestr'Am* (assistant à maîtrise d'ouvrage).

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES RUES FUTAIE/VILLENEUVE/FLEURIAIS

Suite à l'avant-projet de l'étude du SDE35 pour la rénovation de l'éclairage public rues de la Fleuriais, de Villeneuve et de la Futaie, le reste à charge pour la Commune s'élèverait à 26 524,01 € (somme à affiner dans le cadre d'une étude détaillée).

Le Conseil Municipal, valide l'avant-projet et demande au SDE35 de réaliser l'étude détaillée. Il s'engage à réaliser les travaux décrits dans l'étude et autorise la signature de la convention avec le SDE35.

CRÉATION D'UN BAR-RESTAURANT

Modification de l'avant-projet

L'avant-projet pour la création d'un bar-restaurant a été validé par le Conseil Municipal le 6 avril 2023. Afin d'optimiser ce projet financièrement, il y a lieu de modifier cet avant-projet. Aussi, le Conseil Municipal :

- Valide l'avant-projet définitif (APD) établi par le Cabinet *Cresto Modules* (maître d'œuvre) et charge celui-ci de l'établissement du dossier PRO et du lancement du dossier de consultation.
- Valide l'estimation financière : 440 815,00 € HT.

Avenant pour la rémunération définitive du maître d'œuvre

Suite à la validation de l'avant-projet définitif (APD), un avenant au marché de maîtrise d'œuvre est validé pour un montant de 13 904,22 € HT, ce qui amène le montant de ce marché à 45 255,22 € HT (au lieu de 31 351,00 € HT initialement).

Création d'une deuxième salle

Le Conseil Municipal valide une mission complémentaire de *Cresto Modules* (maître d'œuvre) et des cabinets associés (architecte, ingénierie) pour étudier la faisabilité de création d'une deuxième salle de restaurant. Le devis est validé pour un montant total de 26 710,39 € HT.

BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Il est décidé de prendre une décision modificative budgétaire afin de permettre l'acquisition de mobilier supplémentaire pour la cantine municipale et l'acquisition d'abri-vélos. Cette modification est exposée comme suit :

Investissement

	Article	Budget 2023	DM
Dépenses	231 opération 043	1 315 200,00 €	- 24 000,00 €
	2158 opération 230	0,00 €	+10 000,00 €
	2138 opération 113	0,00 €	+ 1 400,00 €

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS LOCAUX

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter les conseils utiles au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Il doit être désigné par délibération des organes délibérants.

Le Conseil Municipal désigne ainsi M. Morgan Reynaud comme référent déontologue des élus, jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026.

RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Pour atteindre les objectifs de bon état écologique et afin d'améliorer la qualité de l'eau et/ou la quantité d'eau disponible, *Eaux & Vilaine* souhaite mettre en œuvre des travaux de restauration ambitieux des milieux aquatiques.

Afin de pouvoir allouer des fonds publics sur des propriétés privées, une enquête publique préalable à une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est en cours jusqu'au 9 juin 2023 et les communes situées sur le territoire d'intervention de l'UGVO sont invitées par délibération à donner leur avis.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable aux travaux présentés par *Eaux & Vilaine*.

CONTRÔLE APPAREILS DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

Le contrôle des appareils de défense contre l'incendie est indispensable. Les puisards et bouches d'incendie font partie du patrimoine communal, au-delà de la vanne d'arrêt située immédiatement en amont de l'hydrant. Il est proposé de déléguer le contrôle des mesures de pression et de débit pour évaluer la conformité des poteaux d'incendie au regard de la réglementation en vigueur.

Une convention va être signée avec la Société *Saur* pour l'entretien préventif des poteaux et bouches d'incendie, ainsi que la surveillance, l'entretien et les petites réparations des appareils de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public communal.

CESSION DU BIEN SITUÉ 17 RUE DU CALVAIRE

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre d'achat d'un particulier de l'ancien bureau de poste situé 17 rue du Calvaire pour un montant de 120 000 € (net vendeur) et autorise M. le Maire à signer le compromis de vente.

DIVERS

Deux **abri-vélos** vont être installés, l'un à la mairie, et l'autre proche de l'école Nominoë et du pôle médical. Une subvention va être demandée auprès de la plateforme *Alvéole*.

Retrouvez l'intégralité de cette
réunion en flashant le QR Code



DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Au cours des réunions énoncées, le Conseil Municipal, a **renoncé**, à l'unanimité, à son droit de préemption sur les biens ci-dessous désignés :

RÉUNIONS	PARCELLE	M²	RUE / LIEU-DIT
26/01/2023	ZH 17-18	778	2 Bellevue
02/03/2023	ZH 344/345	511	6B rue Nationale 8 rue Nationale
	AB 581	370	16 rue du Calvaire
	AB 690/692	60	La Garenne
	AB 355	523	5 rue des Rosiers
06/04/2023	ZP 80	570	1 allée des Chardonnerets
	ZO 173	63	La Garenne
	ZH 298/302	317	6 impasse des Néfliers
	ZP 167	533	10 rue des Bleuets
04/05/2023	ZO 150/151	706	7 rue de l'Illet
	ZP 47	21 892	La Mare Monnier
01/06/2023	ZH 13	1 200	7 Bellevue

FESTIVITÉS GOSNÉENNES

Dimanche 2 juillet – Fête de l'école – École JML – École JML
 Samedi 8 juillet – Repas – UNC-AFN – Salle des Fêtes
 Du 6 au 9 juillet – Spectacle historique « 1488, l'archer anglais » – Château Giraudais
 Vendredi 14 juillet – Concours de palets – Amicale des Palétistes – Terrain des sports
Jeudi 3 août – Fest Noz – Tro Breiz – Place de l'Église
 Samedi 26 août – Classes 3 – Salle des Fêtes
Vendredi 1^{er} septembre – Forum des associations – Commune – Salle des Fêtes
Vendredi 8 septembre – Cinéma de Plein Air (King) – La Margerie
Dimanche 17 septembre – Rando gourmande et bio – Commune
 Samedi 23 septembre – Repas – Club du Bon Accueil – Salle des Fêtes
 Samedi 14 octobre – Repas – APEL/École JML – Salle des Fêtes
 Dimanche 5 novembre – Après-midi Jeux – Ludigo – Salle des Fêtes
 Samedi 11 novembre – Commémoration 18 – UNC-AFN/Commune – Maison des Services
 Samedi 18 novembre – dimanche 19 – Braderie – AAEP/École Nominoë – Salle des Fêtes
 Samedi 25 novembre – Marché de Noël – Comité des Fêtes – Salle des Fêtes
 Dimanche 3 décembre – Randonnée Téléthon – Gosné Solidarité Extérieur/S. Associative
 Samedi 9 décembre – Repas Happy Cook – Salle des Fêtes
 Vendredi 22 décembre – Spectacle pour les écoles – Commune – Salle des Fêtes
 Samedi 16 décembre – Tournoi de futsal – US Gosné – Salle des sports
 Lundi 18 décembre – Bûche de Noël – Les Gais Randonneurs – Salle Associative

Ne manquez pas
 les rendez-vous de l'été
 organisés par la Commune !

Jeudi 3 août – Fest Noz – Tro Breiz

Vendredi 1^{er} septembre – Forum des associations

Vendredi 8 septembre – Cinéma de Plein Air (King) – 20h

Dimanche 17 septembre – Rando gourmande et bio – 10h

HORAIRES D'ÉTÉ MÉDIATHÈQUE

En juillet : ouverture aux horaires habituels

Du mercredi 2 août au samedi 2 septembre :

Mercredi de 15h30 à 18h00

Samedi de 10h30 à 12h30



LUDIGO
 part en vacances le 9 juillet
Réouverture des portes
 le samedi le 19 août

HORAIRES À LA MAIRIE

Du 10 juillet au 31 août

Lundi Fermé au public

Mardi 9h00 à 12h00

Mercredi Fermé au public

Jeudi 9h00 à 12h00

Vendredi 9h00 à 12h00

Samedi 9h00 à 12h00
 (Fermé le 29 juillet)

FORUM
DES ASSOCIATIONS
 VENDREDI 1^{ER} SEPTEMBRE
de 17h à 21h
SALLE DES FÊTES
Nombreuses
Activités proposées
 Petite restauration sur place
 (galette-saucisse)
 Gosné

King, un lionceau, destiné à un trafic, s'échappe de l'aéroport et se réfugie dans la maison d'Inès, 12 ans et Alex, 15. Le frère et la sœur ont alors l'idée folle de le ramener chez lui, en Afrique. Mais la traque des douaniers ne leur facilite pas la vie. Lorsque Max, leur grand-père fantasque qu'ils n'ont vu que deux fois dans leur vie, se joint à l'aventure, tout devient possible...

Film d'aventure de David Moreau
 (avec Gérard Darmon, Lou Lambrecht, Léo Lortéac'h)
À venir voir en famille !



CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024 (zone B)

Rentrée SCOLAIRE	Lundi 4 septembre 2023
Vacances TOUSSAINT	Du samedi 21 octobre 2023 au dimanche 5 novembre 2023
Vacances NOËL	Du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024
Vacances HIVER	Du samedi 24 février 2024 au dimanche 10 mars 2024
Vacances PRINTEMPS	Du samedi 20 avril 2024 au dimanche 5 mai 2024
Pont ASCENSION	Du mercredi 8 mai 2024 au dimanche 12 mai 2024
Vacances ÉTÉ	Samedi 6 juillet 2024

